

**Ecole Nationale Supérieure
des Sciences de l'Information
et des Bibliothèques**

Diplôme de conservateur de bibliothèque

RAPPORT DE STAGE

**BIBLIOTHEQUE DEPARTEMENTALE DE PRÊT
DE MAINE ET LOIRE**

SEPTEMBRE – NOVEMBRE 1999

Anne Lemoine

sous la direction de
Bruno DARTIGUENAVE
**Bibliothèque Départementale de Prêt
de Maine et Loire**

2000

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	2
LA B.D.P. DE MAINE-ET-LOIRE ET LE RÉSEAU DES BIBLIOTHÈQUES COMMUNALES.	
1. L'environnement	5
1.1. Le département de Maine-et-Loire.....	5
1.2. La tutelle politique et administrative.....	5
1.3. L'environnement fonctionnel.....	6
2. Les missions : des services spécifiques.....	7
3. L'organisation du travail	9
4. Le réseau des bibliothèques communales	11
4.1. Statut des bibliothèques et composition du réseau.....	11
4.2. Locaux et crédits	11
4.3. L'informatisation.....	12
4.4. Les lecteurs et le prêt.....	13
LE DÉROULEMENT DU STAGE	
1. Participation aux activités et réunions.....	15
1.1. Activités quotidiennes dans le département.....	15
1.2. Une équipe de professionnels à la B.D.P.	18
1.3. Un service du Département	20
2. Une enquête sur les pratiques d'acquisition en B.D.P.	21
2.1. Le travail du mémoire	23
CONCLUSION	24

ANNEXES

SOMMAIRE DES ANNEXES	1
----------------------------	---

INTRODUCTION

Mon stage d'étude s'est déroulé du 1^{er} septembre au 26 novembre 1999 à la Bibliothèque Départementale de Prêt de Maine-et-Loire sous la direction de Bruno Dartiguenave.

Ayant déjà travaillé en bibliothèque municipale, j'étais intéressée pour approcher un autre domaine de la lecture publique, aborder autrement les notions de publics et de collections quand l'espace d'un territoire impose des contraintes dues à la dispersion et aux exigences de mobilité, qui sont autant d'inconvénients pour une égalité d'accès à la culture.

D'autre part, le département de Maine-et-Loire a mis en place depuis une trentaine d'années une politique volontariste d'aménagement du territoire par le biais de structures intercommunales dynamiques. La B.D.P. se retrouve dans le domaine culturel et plus particulièrement celui de la lecture publique au cœur de cette nouvelle organisation de l'espace. En effet, l'une des missions prioritaires de la B.D.P. est la constitution et la mise à disposition de collections diversifiées au service du territoire départemental.

Tout au long de mon séjour, j'ai eu le souci d'observer et d'accompagner la vie quotidienne de l'établissement pour appréhender l'ensemble des activités d'une B.D.P. Dans un premier temps, je rendrai compte de cette vue globale en situant l'établissement dans son environnement, tant celui de sa tutelle administrative que celui de son réseau et j'en décrirai l'organisation générale.

Dans un deuxième temps, je traiterai de mes activités pendant le stage d'une part en établissant une synthèse des constats et analyses que j'ai pu tirer de ma participation à diverses rencontres et réunions, d'autre part en décrivant l'ensemble du travail qui m'a été confié, à savoir le dépouillement d'une enquête sur les pratiques d'acquisition en B.D.P.

Certains éléments descriptifs et d'analyse utilisés dans mon mémoire d'étude que je juge important pour la compréhension de l'établissement seront repris ici sous une forme synthétique.

**LA B.D.P. DE MAINE-ET-LOIRE ET LE
RÉSEAU DES BIBLIOTHÈQUES
COMMUNALES.**

1. L'environnement

1.1. Le département de Maine-et-Loire

Sur une surface de 7166km², le département abrite une population de 722 000 habitants. C'est une population jeune puisque 30% des habitants a moins de 20 ans (*cf. annexe 1*).

Hormis autour des 3 grandes agglomérations, Angers, Saumur et Cholet, la quasi totalité des espaces ruraux est organisée en « pays » (83 % des communes). L'émergence des pays date des années 1970. Plusieurs facteurs ont joué un rôle favorable à cette évolution :

- la géographie et l'histoire de l'Anjou où un découpage naturel en pays existe de facto.
- la sociologie du département longtemps imprégnée d'un militantisme agricole chrétien qui a conduit à la recherche d'un équilibre entre la ville et la campagne.
- la présence d'une structure départementale de développement, le Comité d'expansion de Maine-et-Loire, créé en 1960 avec une fonction de plus en plus affirmée de conseil économique et social du département.

L'intercommunalité est une structure très développée dans les pays : au 1^{er} juillet 1997, on dénombrait 209 groupements intercommunaux pour 364 communes, dont 28 communautés de communes.

1.2. La tutelle politique et administrative

Conçue en 1945 pour développer la lecture en milieu rural, la B.D.P. existe aujourd'hui dans chaque département. L'Etat a géré ce service jusqu'en 1986, date à laquelle les lois de décentralisation l'ont transféré au département. La B.D.P. de Maine-et-Loire a été créée en 1982.

La B.D.P. est un service du Conseil Général, sous l'autorité du Directeur Général Adjoint. Une Direction des Affaires Culturelles, assure la coordination de l'ensemble des services culturels du département.

En 1998, le Conseil Général a souhaité redéfinir la politique culturelle du département pour regagner plus de lisibilité vis à vis de ses collaborateurs extérieurs. A cet effet, la

Commission des affaires culturelles a engagé sur l'année 1998/1999 une concertation avec l'ensemble des partenaires culturels du département. Un cabinet spécialisé a animé une série d'auditions des principaux acteurs culturels, et amorcé une réflexion sur la contribution de la culture au développement local. La commission a analysé l'ensemble des éléments apportés par les structures impliquées dans la vie culturelle et artistique de Maine-et-Loire, la Drac¹ et les services culturels départementaux.

Au mois d'octobre 1999, le vice-président chargé de la Culture était en mesure de proposer les orientations et principes d'action de la politique culturelle du département pour l'année 2000...

La B.D.P., au cœur du réseau de lecture publique est un acteur de premier plan dans la redéfinition de la politique culturelle, d'autant plus qu'elle jouit de la part des élus et des responsables administratifs d'un fort capital de confiance. L'efficacité des réseaux intercommunaux mis en place par la B.D.P. depuis 1993 a contribué à cette reconnaissance.

1.3. L'environnement fonctionnel

La B.D.P. est installée depuis 1990 dans un bâtiment d'une superficie de 1470 m² à Avrillé.

Pour diffuser ses documents, la B.D.P. dispose de 3 bibliobus, 1 bus anglais et 2 véhicules de service.

- L'organigramme (cf. annexe 2)

L'effectif du service est composé de 15 personnes ainsi réparties :

- 2 cadres A
- 6 cadres B
- 7 cadres C

Deux contrats emploi-solidarité et un contrat consolidé sont par ailleurs affectés au service de l'équipement des livres. Un emploi-jeune est chargé de la constitution et de la diffusion d'un fonds Europe.

¹ Direction Régionale des Affaires Culturelles

- Les collections (cf. annexe 3)

Les collections proposées aux bibliothèques communales en 1998 comprennent :

- **235.387** exemplaires **livres**
- **22.882** exemplaires **documents sonores**
- **4.013** exemplaires **vidéos**
- **19** exemplaires **cédéroms**

Le budget d'acquisition pour l'année 1999 est de 1.335.264 F dont 40.000 F. de prime à la création des réseaux intercommunaux et 1.295.264 F. pour les achats de documents (cf. annexe4).

- L'accès aux collections : le catalogue informatisé

L'informatisation de la B.D.P. a été réalisée en 1990. Le logiciel **Opsys** est installé sous Windows NT sur 12 P.C en réseau autour d'un serveur.

4 micro portables sont utilisés dans les bus ; 2 micro portables avec lecteurs de cédéroms accompagnent des valises thématiques et sont prêtés aux bibliothèques relais pour des animations.

2. Les missions : des services spécifiques

Pour aider à la création de véritables bibliothèques municipales et soutenir leur activité comme celle des autres lieux de lecture, la B.D.P. assure cinq services au quotidien : *le prêt, les visites d'assistance technique, l'information, la formation des bénévoles et l'action culturelle autour du livre.*

- Les visites d'assistance technique

L'aide au fonctionnement, à l'organisation et à l'aménagement des locaux est prise en charge dans le cadre d'une sectorisation géographique par le bibliothécaire qui se rend sur place (*classement des collections, animation des comités de lecture...*). La B.D.P. est de plus en plus sollicitée par les communes pour des conseils à la construction et à l'informatisation des bibliothèques.

- L'information

Un bulletin de liaison « Le Petit Bleu » distribué à l'ensemble des bibliothèques du réseau comprend des informations sur l'activité de la B.D.P., des fiches techniques, des sélections bibliographiques, des reportages sur les bibliothèques communales. Un catalogue régulièrement actualisé fournit la liste des expositions et valises thématiques disponibles et empruntables à la B.D.P.

Des bibliographies « coup de cœur » réalisées par les comités de lecture adulte et jeunesse recensent dans la production éditoriale courante, les meilleurs titres pour aider les bibliothèques dans leurs achats de livres et de C.D.

- La formation des bénévoles (cf. annexe 5)

Très convaincue d'un rôle fédérateur de la B.D.P., la direction juge la formation comme une des missions fondamentales de la B.D.P.

En 1998, 22 formations ont été organisées, ce qui représente 40 journées. Drainant un public d'environ 400 personnes, bénévoles et professionnels, elles portent sur la bibliothéconomie, la littérature jeunesse, la littérature et ses différents genres, lire/écrire, la musique et le cinéma, l'équipement...

- L'animation

La B.D.P. a le souci d'associer le plus possible les bibliothèques du réseau aux différents projets d'animation et de mise en valeur des collections. Beaucoup de bibliothèques construisent les animations qu'elle souhaite à partir des documents que la B.D.P. leur procure. Les bibliothécaires responsables du secteur participent aux actions culturelles suscitées par les pays et assistent quelquefois aux commissions culturelles des comités d'expansion. Le responsable de l'animation à la B.D.P. travaille en lien étroit avec les associations culturelles locales.

Face à une défection du public peu sensible aux formes traditionnelles de l'offre documentaire, des actions d'incitation à la lecture cherchent à présenter le livre de manière vivante et attrayante.

- **39 expositions** ont été réalisées par la B.D.P. et sont prêtées aux communes pour une durée de deux mois.

- **41 sélections thématiques** servent de support aux animations organisées par les bibliothèques communales.

- **82 valises thématiques** comportent un ensemble de documents (livres, C.D., vidéos) accompagnés de petits panneaux de présentation à disposer sur une table. Elles sont ensuite réservées pour des actions d'animation. (cf. *annexe 6*)
- **un bus anglais** a été acheté et aménagé dans le cadre d'une convention de développement culturel signée entre l'Etat et le Département. Il constitue un outil pédagogique au service des collèges (*sensibilisation au patrimoine angevin avec des expos. doublées de jeux et de questionnaires, prêt de livres aux collègues demandeurs*).

L'ensemble de ces actions de formation et d'animation à destination des responsables du réseau authentifie l'orientation de la B.D.P. comme **un centre de ressources**.

3. L'organisation du travail

Elle est distribuée en divers services liés aux activités citées ci-dessus.

Chaque bibliothécaire² est responsable d'un secteur géographique et assure deux à trois tournées de bibliobus par semaine. Il est en même temps responsable d'une tâche transversale à l'ensemble de l'équipement.

On distingue les répartitions suivantes :

- les acquisitions livres adulte
- les acquisitions livres jeunesse
- les acquisitions et le prêt sur place des documents sonores
- les acquisitions et le prêt sur place des vidéos et cédéroms, le suivi du système informatique et de l'informatisation des réseaux
- le suivi des réseaux intercommunaux, les fonds professionnel, B.D., bibliophilie
- la réalisation des valises thématiques et des expositions

Chacun participe au suivi de son secteur, en assurant la réponse aux demandes de réservations, les rendez-vous à la B.D.P. avec les correspondants des bibliothèques communales. Il participe également aux formations et à l'animation des comités de lecture.

² Ce terme est employé pour désigner de manière globale les grades d'assistant et d'assistant qualifié de conservation

Les trois chauffeurs sont étroitement impliqués dans la desserte des secteurs géographiques et assurent une partie de l'accueil, le retour et le prêt des documents, le tirage des listings de prêts et le rangement des « retours » dans le bus. Ils sont responsables de l'entretien de leur bus. Ils travaillent en binôme avec les bibliothécaires et sont à même de donner des avis intéressants sur l'évolution du réseau, des demandes, de l'attitude des bénévoles...Chacun des agents possède une compétence spécifique en plus de la gestion des tournées de bibliobus, notamment l'animation du bus anglais, la communication extérieure (photos, montages diapos), et la gestion des réservations de livres. Ils se partagent autrement toutes sortes de tâches qui tiennent plutôt à la maintenance générale des collections, prêt de matériel, entretien des différents véhicules.... Ils ont un rôle très polyvalent qui leur demande de faire preuve d'organisation et de motivation.

Les autres membres du personnel catégorie C assurent l'équipement et la réparation des documents, les prêts d'exposition, le secrétariat et l'entretien du bâtiment.

L'adjoint à la direction, recruté en 1993 est responsable de l'animation et de la formation. Il seconde le directeur au niveau du suivi budgétaire, des contacts avec les partenaires extérieurs et du soutien technique aux bibliothèques.

Le directeur de la B.D.P. a en charge :

- la gestion globale du personnel (animation et coordination de l'équipe, définition et répartition des tâches, gestion des conflits...)
- les contacts et négociations avec les partenaires extérieurs (élus, associations, Drac, bénévoles et professionnels du réseau)
- la mise en œuvre des bilans, évaluation, élaboration de propositions et d'orientations pour la Direction des Affaires Culturelles et le Conseil Général. *(il a délégation de signature pour l'ensemble des conventions passées avec les communes dans le cadre de la création de dépôt ou de réseau intercommunal).*
- le suivi de la gestion des réseaux intercommunaux de bibliothèques avec la collaboration d'un bibliothécaire.

4. Le réseau des bibliothèques communales

250 communes étaient desservies par la B.D.P. au 31 décembre 1998 sur les 364 communes du département. (cf. annexe 7)

192 bibliothèques ont répondu à l'enquête annuelle envoyée par la B.D.P. à chacune des bibliothèques desservies pour faire le bilan de son réseau. (soit un taux de réponse de 76,80 %).

4.1. Statut des bibliothèques et composition du réseau

- **24 bibliothèques municipales (B.M)** bénéficient d'un local réservé à l'usage spécifique de la bibliothèque, d'un agent qualifié rémunéré sur un emploi spécifique, d'un budget d'acquisition.
- **100 bibliothèques relais (B.R.)** disposent d'un local réservé à l'usage spécifique de la bibliothèque, d'une gestion assurée par des bénévoles formés, d'un crédit municipal ou d'une subvention associative pour l'achat des livres.
- **125 dépôts (antennes)** ne comportent pas l'un des éléments constitutifs d'une bibliothèque (local spécifique, agent qualifié, budget d'acquisition).

4.2. Locaux et crédits

La quasi totalité des bibliothèques dispose de locaux à usage spécifique. Seules 19 bibliothèques sur 148 recensées n'ont pas de local propre.

Les surfaces de locaux sont très variables de **9 m² à 680 m²**.

La **moyenne de surface** des locaux est de **81 m²** soit un ratio de **0,04 m²/habitant** ; par comparaison, le Ministère de la Culture recommande un minimum de 0,07 m²/habitant (avec un seuil de 100m² minimum comme critère d'éligibilité aux subventions pour la construction de bibliothèques).

64 bibliothèques (soit 40,50% des bibliothèques recensées) ont une surface égale ou supérieure à 60 m².

Les 149 bibliothèques recensées ont consacré un total de **1 490 508F** à l'achat de livres pour constituer ou accroître leurs fonds propres (pour une population de 392 463

habitants desservis), soit une moyenne de **3,79F par habitant**. : la moyenne des crédits d'acquisition des bibliothèques municipales de France (toute taille de communes confondues) était de 13,79F par habitant (données de la Direction du Livre).

42 bibliothèques sur 149 n'ont pas de crédit et 12 ont des crédits de plus de 10F d'achat de livres par habitant.

4.3. L'informatisation

27 bibliothèques utilisent des logiciels de gestion de bibliothèque pour faciliter les opérations de prêts, de recherche documentaire et le recueil des statistiques.

Bénévoles et professionnels

100 bibliothèques ont des bénévoles qui ont suivi une formation dispensée par l'ABF (Association des Bibliothécaires Français), CBPT (Culture et Bibliothèque Pour Tous) ou la B.D.P.

Sur les 250 bibliothèques desservies par la B.D.P., 42 communes participent à la rémunération de bibliothécaires cantonaux (contre 23 en 1997) ce qui traduit une forte progression de **la gestion intercommunale** des bibliothèques (16% du réseau B.D.P.)

28 bibliothèques sont structurées en réseaux intercommunaux en lien avec la B.D.P. (11,2% du réseau B.D.P.)

Quels sont les objectifs et le principe d'un réseau intercommunal de bibliothèque ?

Il s'agit de dégager des moyens financiers accrus, de regrouper les bénévoles pour des actions communes et d'accroître le nombre de documents en circulation.(cf. annexe 8)

Le bibliobus passe 2 fois par an dans la bibliothèque relais ; les responsables des bibliothèques associées viennent choisir un lot de livres, à charge pour les bénévoles d'acheminer les documents dans leurs locaux respectifs et d'organiser entre les passages du bibliobus des rotations de livres entre bibliothèques. En contrepartie, la B.D.P. prête un nombre plus important de livres et des prestations spécifiques sont instituées en faveur des réseaux intercommunaux (accès au multimédia, prêt prioritaire de documents

sonores, vidéos et valises thématiques). Un comité de gestion qui regroupe les élus, les bénévoles et les professionnels est institué pour coordonner le fonctionnement du réseau, programmer des animations et évaluer les résultats.

Le réseau regroupe plusieurs communes d'un même canton ou de cantons différents, une communauté de communes ou un canton.

Il bénéficie :

- d'un cofinancement du poste de bibliothécaire communal par la Drac sur deux ans et les communautés de communes
- d'une prime d'achat de livres de 10 000F. par la B.D.P.

Le Conseil général vient de voter le principe d'une aide au recrutement de bibliothécaires intercommunaux, et à l'équipement (mobilier, informatique) pour les BM et BR. des réseaux intercommunaux de bibliothèques.

4.4. Les lecteurs et le prêt

149 bibliothèques recensées ont prêté **1 046 478** documents, soit un prêt par habitant de **2,66 livres par habitant**. Ce taux est inférieur à la moyenne nationale qui est de 4,2 prêts par habitant.

Sur les 149 bibliothèques, les lecteurs se répartissent entre 27 903 enfants et 21 338 adultes soit un total de **49 241** inscrits ce qui représente un taux de **12,54 % d'emprunteurs** contre 18,1 % en moyenne nationale.

LE DÉROULEMENT DU STAGE

1. Participation aux activités et réunions

L'organisation de mon stage s'est effectuée de manière très souple en raison de l'imbrication de mon sujet de mémoire et du sujet de l'enquête sur les pratiques d'acquisition en B.D.P. dont une partie du dépouillement m'a été confiée. Au gré des disponibilités de chacun, des rythmes imposés par les tournées en bus et des réunions avec les responsables du réseau de bibliothèques communales, j'ai progressivement pris la mesure de la diversité des activités et de la variété des situations qui absorbent le quotidien d'une équipe ayant en charge la structuration de la lecture publique à la dimension d'un territoire départemental.

1.1. Activités quotidiennes dans le département

J'ai rencontré pour des entretiens et des conversations informelles les responsables et les autres membres du personnel de toutes les catégories et de tous les secteurs.

Au long des différentes journées où j'ai accompagné **la tournée du bibliobus** dans des secteurs géographiques différents, j'ai pu tout à la fois apprécier la complémentarité réelle du « binôme » chauffeur et bibliothécaire, rencontrer le public varié des responsables de bibliothèques communales, discerner les représentations de la lecture différentes entre les professionnels et les bénévoles. J'ai pu clarifier un peu l'enchevêtrement des structures administratives et politiques, l'enchevêtrement des conventionnements culturels passés entre les communes et le Département, les communes et la Région, le Département et l'Etat, etc...

J'ai notamment porté une grande attention aux pratiques de choix des documents dans le bus, aux demandes ou non de conseils, aux échanges entre responsables, tout à fait révélateurs, quand on prend le temps de les analyser et de les croiser, de l'amplitude des attentes, des besoins souvent non formulés, des stéréotypes, des frilosités ou de l'assurance face à la diversité de la production éditoriale.

J'ai apprécié toutes les discussions ultérieures que j'ai pu avoir avec les membres de l'équipe pour confronter nos impressions et resituer chaque rencontre dans un contexte historique, sociologique et culturel local et général.

J'ai d'autre part, pu assister à **quelques actions** se référant aux diverses missions énoncées ci-dessus.

J'ai ainsi participé aux deux rencontres successives réunissant à Bouchemaine les élus, le secrétaire général, la Drac, le responsable informatique de la B.D.P. et les bibliothécaires pour le choix d'un logiciel et du matériel d'informatisation de la bibliothèque suite à la réponse de six fournisseurs, la définition des exigences pour la maintenance et les négociations financières avec le prestataire retenu.

Une autre étape à Montreuil-Bellay m'a conduite à écouter les arguments volontaristes du maire pour la création d'un équipement de bibliothèque intercommunale, sa commune étant naturellement désignée comme relais ! Au vu de ses dénégations sur des visées impérialistes qu'on lui prête, des absences autour de la table, du manque de réponses apportées par les autres assistants, on peut établir une partie des enjeux réels, des frustrations de pouvoir, des incompréhensions sur le rôle du livre, de la bibliothèque. Il s'agit alors pour le professionnel de la B.D.P. de déployer des trésors de diplomatie pour expliquer, faire évoluer des mentalités, poser des exigences...

Ces deux exemples donnent la mesure de la diversité et de l'évolution des sollicitations adressées à la B.D.P. comme conseil, assistant technique et partenaire de négociations à la fois par les élus, les associations, les usagers et les professionnels du terrain.

On perçoit également l'importance des susceptibilités politiques, les symboles de valorisation, les enjeux de pouvoir à tous les niveaux, les risques d'hégémonie...tous éléments incontournables quand il faut jouer un rôle de technicien/diplomate et emporter l'adhésion, voire la conviction de publics dont les attentes sont pour le moins divergentes.

Or, la B.D.P. qui ne dispose d'aucun pouvoir de décision est un service dans lequel on a confiance et qui est de plus en plus sollicité par des communes en quête d'équipements et de structures de lecture publique fiables, efficaces et beaucoup plus valorisants pour leur image.

Un autre point sensible où la B.D.P. doit être une force de propositions en douceur est celui du **partenariat bénévoles /professionnels**.

Le département est fortement charpenté par un secteur associatif ancien et dynamique. Dans le dossier des orientations de politique culturelle qui sera accepté au mois de décembre 1999 par le Conseil Général, celui-ci a tenu à réaffirmer l'importance qu'il attache à « *un besoin de renforcement des compétences, aussi bien des professionnels que des acteurs associatifs et bénévoles, afin de répondre à des publics de plus en plus exigeants* ».

J'ai enfin suivi plusieurs moments de **formation** à destination des responsables du réseau et des temps d'animation organisés par un lieu du réseau (formation conte, roman du terroir, multimédia, soirée conte, journée dans un collège avec le bus anglais, comités de lecture).

Ces manifestations diverses permettent une autre approche des « publics intermédiaires » à la fois lecteurs et prescripteurs que sont les bénévoles et les professionnels, et d'avoir un éclairage sur les revendications diverses de la légitimité culturelle des uns et des autres. C'est une occasion privilégiée pour réaliser que la motivation, l'intégration dans la commune, la cohérence des actions menées entre les différents partenaires, le suivi dans le temps sont les indices révélateurs du dynamisme d'une équipe communale ou intercommunale et des atouts majeurs pour une implantation durable et bien structurée de la lecture publique.

(Ainsi, à l'issue d'une animation / conte, à Denée qui avait attiré un public nombreux et diversifié sur la commune et au-delà, les échanges avec la responsable m'ont permis de réaliser combien son intégration ancienne dans le village jointe à une solide formation professionnelle relevée d'enthousiasme et de bon sens lui avaient permis d'entraîner et de renouveler régulièrement une équipe solide de bénévoles bien formés sur le conte, impliqués sur des permanences et des animations / contes hebdomadaires à la bibliothèque et aptes eux-mêmes pour en former d'autres.)

L'ensemble des **déplacements** que j'ai effectués en voiture ou avec le bibliobus à travers l'ensemble du département est une excellente occasion d'apprendre la géographie et de comprendre un peu mieux certaines particularités culturelles (cf. le pays des Mauges par exemple).

La place du facteur « temps de déplacement » dans l'emploi du temps des professionnels est loin d'être négligeable !

Le nombre et la nature des activités auxquelles j'ai participé ou assisté suscitent de ma part quelques remarques

La B.D.P. de Maine-et-Loire est un équipement qui a souffert de lourdes pénalités d'organisation et de reconnaissance de la part de sa tutelle à l'origine ; mais depuis environ cinq ans elle est en plein essor ; elle offre et accompagne de nombreuses prestations et son réseau est dynamique ; l'un et l'autre ne sont pas sans relation.

Dans le même temps, la tutelle administrative a fait de gros efforts de « rattrapage » (*budgets, structures de conventionnement, capital confiance aux professionnels*), mais une stagnation persistante des moyens en personnel risque de bloquer l'élan et l'énergie nécessaires pour répondre à des besoins croissants sur l'ensemble du territoire, notamment en termes de réseaux.

Toutes les catégories de personnel font preuve de polyvalence dans l'exercice de leurs tâches et d'une ingéniosité certaine pour répondre à l'ensemble des demandes. C'est une preuve évidente de motivation et d'enthousiasme, mais ce n'est pas sans le risque d'une confusion dans la répartition et la responsabilité des tâches.

1.2. Une équipe de professionnels à la B.D.P.

J'ai participé à toutes **les réunions bi-mensuelles du personnel** qui rassemblent la direction, les bibliothécaires et les chauffeurs. Elles sont l'occasion de tours de tables sur divers problèmes et points techniques à résoudre, des informations à diffuser et des projets à mettre en chantier : la révision des plannings de tournées des bus, les réservations, les prêts d'expositions et de valises, la mise en place du comité de pilotage Internet au Conseil général, la difficulté des échanges d'informations sur les animations dans les secteurs des uns et des autres, etc....

C'est aussi le lieu où, plus ou moins spontanément surgissent les débats teintés d'amertume, de lassitude ou de revendication qui sont un outil de mesure **des relations** ou des niveaux d'incompréhension entre les membres de l'équipe eux-mêmes, entre les membres de l'équipe et la direction ; un outil de mesure également sur la nature des

enjeux internes et des points de tension, des risques de fragilité pour l'évolution du service.

Ainsi, des échanges soutenus ont fait ressortir que la polyvalence des uns et des autres a aussi ses limites, notamment celles d'une surcharge de travail, cause d'inefficacité et d'une impression de saupoudrage.

La B.D.P. souffre effectivement d'un manque de personnel au vu des évolutions relevées ci-dessus et de la montée en charge des demandes de conseil en informatisation de la part du réseau.. Le refus du Département de prendre en compte la demande de personnel supplémentaire réitérée lors du bilan annuel sur la lecture publique faite par le directeur risque de grever lourdement le développement et la crédibilité d'un service moteur dans le développement culturel du territoire. Ce veto sur l'emploi est d'autant plus « étonnant » que le Conseil général est tout à fait favorable au développement des réseaux, eux-mêmes créateurs d'une dynamique et de besoins supplémentaires.

D'autre part, les réclamations, non dépourvues d'ambiguïté de l'ensemble de l'équipe pour une remise à plat et **une redéfinition des tâches** de chacun permet à la direction d'inscrire cette perspective dans le projet d'étude voulue par le Conseil général sur le fonctionnement des services culturels ; celle-ci doit rendre possible une étude interne des profils de chacun et un recadrage des objectifs.

Néanmoins, cette discussion permet d'entrevoir et de mesurer le poids de l'histoire assez chaotique de l'équipement, l'évolution professionnelle de chacun, les perspectives limitées d'un déroulement de carrière dans la filière culturelle territoriale, les frustrations implicites, les tensions qui tiennent tout autant à des heurts de personnalité qu'à des interprétations différentes sur la gestion de l'équipement

L'opportunité du souhait de visibilité du Conseil général est saisie par le directeur de la B.D.P. comme un moyen pertinent pour une redéfinition des tâches et des postes de son propre service. Sera t-elle un atout suffisant pour parer à un essoufflement dans la motivation du personnel ?

Un autre point de « divergence », relativement tacite mais perceptible après deux mois de fréquentation du service est la confiance toute relative des uns opposée à l'assurance des autres sur les perspectives **d'un développement de la lecture**, fiable et durable apporté par les réseaux intercommunaux. En arrière plan, c'est la volonté et l'initiative

de mise en œuvre d'un plan de développement des collections et des projets d'acquisition partagée qui sont en jeu.

1.3. Un service du Département

A un autre niveau, j'ai participé :

- à **une réunion des chefs de service** avec la Direction générale (*commentaire d'une enquête sur la communication interne dans les services du Département, dans le cadre d'un projet général de définition d'objectifs de management*).
- à **une réunion des directeurs des services culturels** avec le directeur général adjoint et le directeur des Affaires culturelles pour préparer le document sur les orientations et propositions budgétaires de la politique culturelle du département avant leur validation politique, et la mise en œuvre de la réorganisation des services culturels.
- à **une séance publique du Conseil général** fin octobre (*contrat de plan 2000-2006 dans le contexte des lois Voynet et Chevènement sur l'aménagement du territoire et l'intercommunalité, la présentation du rapport d'activité des services de l'Etat par le Préfet, débats sur les orientations culturelles...*).

Les thèmes abordés et les débats donnent une idée partielle mais juste de la complexité des enjeux et des pressions auxquels s'affrontent les élus en charge du département et de la difficulté pour le responsable d'un équipement à faire entendre ses propositions.

Qu'il s'agisse de financements aux communes, des nouvelles lois sur l'organisation du territoire, des réactions aux tentatives d'hégémonie d'élus qui risquent de fausser les équilibres rural / urbain, des conventionnements à développer pour responsabiliser les « pays », l'aménagement culturel du territoire est au cœur des nouvelles orientations. Le développement du culturel est « *le moyen n° 1 de la survie des pays ruraux* ».

Ainsi, en validant en partie les propositions faites par le directeur de la B.D.P. et en valorisant la mise en réseau des équipements existants, en aidant au recrutement de bibliothécaires professionnels intercommunaux, le Conseil général conforte le rôle de la B.D.P. au centre du réseau de lecture publique. Encore lui revient-il d'octroyer des moyens raisonnables en personnel et en locaux pour rester crédible, conformément à un plan de développement à moyen terme proposé par la direction de la B.D.P.

2. Une enquête sur les pratiques d'acquisition en B.D.P.

En vue de la préparation des journées d'études de l'A.D.B D.P à Nîmes les 8, 9 et 10 novembre, le groupe de travail auquel participait le directeur de la B.D.P. de Maine-et-Loire a réalisé une enquête sur les pratiques d'acquisition, envoyée à chaque B.D.P. en France. (cf. *annexe 9*).

Ce questionnaire servait d'élément de réflexion à un ensemble d'interventions et de débats sur **la problématique des politiques documentaires des B.D.P.**

Celle-ci « *devient en effet aujourd'hui un sujet de préoccupation pour les bibliothécaires en raison d'une double évolution :*

- *la remise en cause par certains élus et groupes d'usagers du professionnalisme des bibliothécaires comme garantie du pluralisme des collections.*
- *l'étude engagée par les professionnels eux-mêmes sur l'adaptation de leur service à la diversification des publics et des usages. »*

En **première partie** du questionnaire, il s'agit de fournir un minimum de statistiques sur l'état des collections de chacun :

- *quelle est la configuration du réseau ?*
- *quels sont les budgets d'acquisition et les dépenses en 1998 ?*
- *quel état des collections par supports et par genres ?*

La **deuxième partie** aborde l'organisation de la politique documentaire en ciblant notamment *la concertation avec le réseau, l'organisation du travail, la formalisation écrite ou non, l'utilisation des statistiques et l'influence sur le choix, les moyens privilégiés pour la valorisation des collections et l'analyse par chacun des forces et faiblesses de sa « politique d'acquisition ».*

J'ai aidé, très partiellement, le directeur qui se chargeait du « **dépouillement quantitatif** » par rentrée des données sur tableaux Excel à recadrer les chiffres par département et à dégager des éléments pertinents pour établir un état des lieux suffisamment fiable en dépit des réponses incomplètes (mise au point de tableaux comparatifs classés par %, graphiques faisant ressortir les moyennes et les écarts type en

termes de dépenses ou de nombres d'exemplaires par supports, types de public et par genres).

J'ai eu moi-même en charge le « **dépouillement qualitatif** » de l'enquête qui a porté plus particulièrement sur la deuxième partie :

- politique d'acquisition concertée avec le réseau ?
 - formalisation écrite et validée ?
 - organisation du travail
 - utilisation des suggestions d'achats, des réservations et des demandes des lecteurs
 - utilisation des statistiques pour influencer sur les pratiques d'achats
 - les refus d'achats
 - les niveaux d'acquisition
 - la valorisation des collections

65 B.D.P. ont répondu plus ou moins exhaustivement à l'enquête soit un taux de 67 % de réponses.

J'ai opéré un tri et des classements par rubriques en fonction du nombre des réponses très inégal selon les questions.

J'ai tenté de repérer les incohérences, les insistances, les silences sur certaines rubriques pouvant être significatives pour une approche large du sujet. Il m'a semblé important « d'extraire » et d'essayer une formulation de commentaires sous-jacents ou simplement suggérés, regrouper des constantes ; j'ai été également attentive aux « hors-sujet »...

J'ai rédigé un document de synthèse d'une quinzaine de pages, en forme d'analyse commentée à partir de citations, d'éléments récurrents et des arguments développés.

J'ai choisi de scinder l'ensemble des réponses en deux grandes parties :

- **les pratiques d'acquisition**, regroupant un ensemble de données en forme d'énumérations
- **les acquisitions : quelle cohérence ?**

J'ai pu décliner à partir de ce questionnaire les domaines des forces et des faiblesses, les commentaires, permettant de mettre en valeur les éléments de cohésion, les incertitudes et les objectifs attendus d'une politique d'acquisition.

Tout au long de ce travail d'analyse, j'ai profité des échanges et des confrontations de points de vue avec Bruno Dartiguenave puisque nous avons travaillé en parallèle ; nous avons pu éclairer nos questionnements et nos interprétations avec l'apport de formations et le recul d'expériences professionnelles différentes et complémentaires.

Participant aux journées de Nîmes, j'ai rendu -compte en assemblée du résultat et de la synthèse de cette étude. Bruno Dartiguenave a recadré plus largement la problématique des politiques d'acquisition en faisant état de leur opacité actuelle, en déclinant quelques unes des conceptions de la culture qu'elles évoquent et en les resituant dans une approche anthropologique de la lecture.

2.1 Le travail du mémoire

Cette étude a été d'autant plus enrichissante et fructueuse qu'elle était en adéquation avec mon sujet de mémoire qui traite des pratiques d'acquisition des bibliothèques du réseau de la B.D.P., des perspectives de formalisation et d'acquisition partagée.

A cet effet j'ai consacré le temps imparti à mon travail de mémoire aux activités suivantes :

- une série d'entretiens semi-directifs (*cf. annexe 10*) avec les responsables de bibliothèques bénévoles et professionnels de 3 B.M, 3 B.R, 4 réseaux intercommunaux ou réseaux d'échange B.D.P. comme échantillon représentatif des niveaux qui structurent la lecture publique dans le département.
- des entretiens et une collecte d'informations complémentaires auprès de l'équipe de la B.D.P. et au cours des diverses rencontres sur le département (chargé d'animation culturelle du Comité d'expansion de Thouarcé, conseiller lecture Drac...)
- la collecte de documentation interne à la bibliothèque et sur le département, compléments bibliographiques, données sur les budgets et collections.
- des contacts téléphoniques et courriers pour des renseignements complémentaires concernant des expériences intéressantes...

CONCLUSION

Trois mois de stage... c'est une période courte pour découvrir, s'ajuster aux différentes facettes d'un service de lecture publique structuré à l'échelle d'un département et débrouiller un peu la complexité des forces et des contraintes, mais c'est une tranche de temps assez longue pour saisir la vie d'un établissement, s'imprégner de son histoire, déceler les dynamismes, les contradictions, les enjeux de la lecture publique dans les politiques d'aménagement du territoire, suivre les perspectives d'évolution pour une desserte documentaire qui structure l'ensemble de la contrée...

La dimension humaine et la qualité des contacts établis, la patience et la gentillesse de l'équipe de la B.D.P., l'accueil chaleureux dans les différentes structures du réseau ont largement contribué à me familiariser tant avec l'établissement lui-même qu'avec l'ensemble de son environnement.

Les entretiens structurés ou informels, souvent passionnés avec les membres du personnel, les rencontres diverses, les échanges approfondis avec le directeur ont enrichi mes propres observations, conforté quelques intuitions, aidé à prendre du recul.

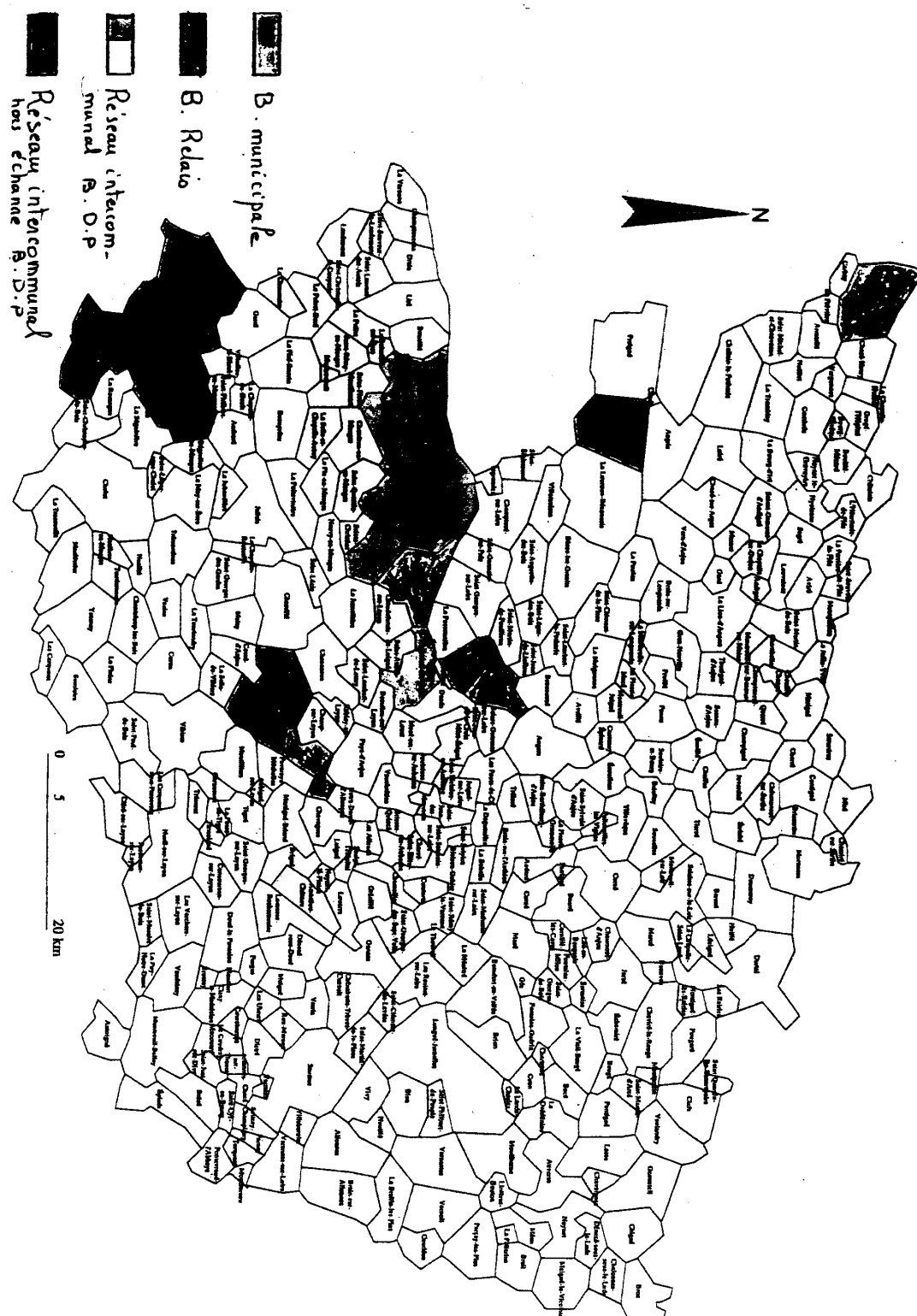
Si les collections sont au cœur des missions d'une bibliothèque départementale de prêt, comme de tout établissement de lecture publique et si les publics sont tout aussi diversifiés, les spécificités les plus marquantes sont l'amplitude du territoire à desservir, la disparité des intermédiaires et collaborateurs, la polyvalence des services attendus qui sont autant de sollicitations de la compétence, de l'esprit d'initiative et de l'adaptabilité d'une équipe professionnelle.

La gageure pour le responsable d'un service départemental de la lecture est d'associer en permanence une connaissance fine des particularismes d'une collectivité en quête de légitimité territoriale, des relations de conseil, de négociation et de propositions avec des partenaires aux attentes diversifiées, d'être le garant d'un accès aux collections pour un ensemble d'usagers, repérables, mais dispersés, de valoriser les aptitudes intellectuelles et techniques d'une équipe au-delà des tensions internes.

SOMMAIRE DES ANNEXES

ANNEXE 1 : la carte du département de Maine et Loire	27
ANNEXE 2 : L'organigramme de la B.D.P.	28
ANNEXE 3 : Les collections de la BDP en décembre 1998	29
ANNEXE 4 : Les dépenses réalisées en 1998 pour les acquisitions de documents	30
ANNEXE 5 : Les formations proposées en 1998 par la B.D.P.	31
ANNEXE 6 : Exemple d' outils pour servir à l'animation dans les réseaux : expositions et valises thématiques	32
ANNEXE 7 : Bibliothèques et dépôts desservis par la B.D.P. en 1999	33
ANNEXE 8 : Modèle de convention pour la création d'un réseau intercommunal	34
ANNEXE 9 : Enquête A.D.B.D.P.	36
ANNEXE 10 : Grille d'entretien	40

ANNEXE 1 : la carte du département de Maine et Loire



ANNEXE 2 : L'organigramme de la B.D.P.

ANNEXE 3 : Les collections de la BDP en décembre 1998

NOMBRE DE DOCUMENTS AU 31-12-1998						
	ADULTES			ENFANTS		
	Collections		prêts 1998	Collections		prêts 1998
	Titres	Exemplaires	Documents déposés	Titres	Exemplaires	Documents déposés
Livres	68 023	104 304	96 859	36 685	131 083	157 608
Documents sonores	13 819	17 050	19 633	1 337	5 832	1 911
Vidéos	3 073	3 384	4 607	542	629	4 607
Cédéroms	19	19	0	0	0	0

ANNEXE 4 : Les dépenses réalisées en 1998 pour les acquisitions de documents

		Dépenses réalisées en 1998 (en F)	Nombre de documents achetés en 1998
livres adultes	Romans	507 982	3 732
	Documents		2 378
	Gros caractères	46 170	414
	Bibliophilie	7 895	N.C.
Livres jeunesse	Romans	339 897	1 878
	Documentaires		1 883
	Albums		3 679
B.D. (adultes + jeunesse)		107 952	2 632
Documents sonores		149 261	1 305
Vidéos		125 683	682
Documents multimédia		10 136	18
Périodiques		44 500	69
Total		1 339 476	18 791

EVOLUTION DES BUDGETS D'ACQUISITIONS DE LA B.D.P. ENTRE 1996 ET 1999

	1996	1997	1998	1999
Budget d'acquisitions (F)	1 480 587	1 360 500	1 360 500	1 335 264
Prime création réseaux intercommunaux (F)	40 000	40 000	40 000	40 000
Abonnements (F)	50 850	44 000	44 500	44 500

ANNEXE 5 : Les formations proposées en 1998 par la B.D.P.

**ANNEXE 6 : Exemple d' outils pour servir à l'animation dans les réseaux :
expositions et valises thématiques**

D.S.I. Unité Géomatique



ANNEXE 8 : Modèle de convention pour la création d'un réseau intercommunal

ANNEXE IV

CONVENTION RELATIVE À LA CRÉATION D'UN RÉSEAU INTERCOMMUNAL DE BIBLIOTHÈQUES

Entre les soussignés :

- Le Département de Maine-et-Loire, représenté par M. André LARDEUX, Président du Conseil général, agissant en vertu d'une délibération du Conseil général en date du de première part,
- la Communauté de communes de (ou la commune de), représentée par M., Président (ou Maire) agissant en vertu d'une délibération du Comité syndical (ou du conseil municipal) en date du de seconde part,
- et la Commune de représentée par M. Maire, agissant en vertu d'une délibération du Conseil municipal en date du de troisième part,

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

ARTICLE 1^{er} - OBJET DE LA CONVENTION.

La présente convention a pour objet la création d'un réseau intercommunal de bibliothèques entre le Département (bibliothèque départementale de prêt -BDP-), la bibliothèque relais ayant son siège à et la (les) bibliothèque(s) associée(s) de la commune(s) de

La création d'un réseau intercommunal de bibliothèques vise à déléguer des moyens supplémentaires le fonctionnement, à regrouper les bénévoles pour des actions communes et à accroître le nombre de livres en circulation.

Le bibliothécaire dessert la bibliothèque relais, auprès de laquelle les responsables des bibliothèques associées choisissent des livres. À charge pour les bénévoles de les acheminer dans leurs locaux respectifs et d'organiser entre les passages du bibliothécaire des rotations de livres entre bibliothèques.

En contrepartie, la BDP prête un nombre plus important de documents et offre des prestations spécifiques aux réseaux intercommunaux.

Un comité de gestion qui regroupe les élus, les bénévoles et les professionnels concernés est institué pour coordonner le fonctionnement du réseau, programmer des animations et évaluer les résultats.

ARTICLE 2 - OBLIGATIONS DU DÉPARTEMENT (BDP).

Le Département (BDP) s'engage à :

- 1) Desservir les bibliothèques du réseau intercommunal deux fois par an en déposant un lot de livres à la bibliothèque relais. Le renouvellement des livres par bibliothèques ne pourra dépasser 1 200 livres.
- 2) Déposer un nombre initial d'ouvrages au minimum égal à celui du mode de dessert existant.
- 3) Déposer des livres neufs sous forme de prêts longue durée d'une valeur de 10 000 F. Cette dotation n'est pas reconductible.

- 4) Déposer un lot supplémentaire de livres (dont le nombre est défini par le comité de gestion), si la bibliothèque a un personnel rémunéré et formé, si l'une des communes siège d'une bibliothèque associée à plus de 1 000 habitants, si le réseau comprend plus de quatre bibliothèques associées.

- 5) Prêter des documents sonores et des vidéos au réseau intercommunal. Les responsables des bibliothèques pourront à leur rôle choisir ces documents à la BDP.

- 6) Accorder un prêt longue durée de 100 livres à chaque bibliothèque, renouvelable en fonction des réserves de la BDP.

- 7) Assurer un service d'assistance technique et un service documentaire personnalisé (création de valises thématiques, réservation de livres, aides à l'animation).

- 8) Apporter aux municipalités et aux responsables du réseau intercommunal de lecture publique les aides et conseils techniques nécessaires pour le développement de leurs bibliothèques, notamment en matière d'aménagement des locaux, d'établissement de dossiers de demande de subvention et d'acquisition d'ouvrages.

ARTICLE 3 - OBLIGATIONS DE LA COMMUNE SIÈGE DE LA BIBLIOTHÈQUE RELAIS.

La commune siège de la bibliothèque relais s'engage à :

- 1) Prévoir un local ou un espace dans la bibliothèque pour le stockage des livres prêtés par la BDP dans le cadre de l'intercommunalité.
- 2) Favoriser l'accès de ce local ou de cet espace aux bénévoles des bibliothèques associées pour qu'ils récupèrent le lot de livres prêtés par la BDP qui leur est imparti, ou organiser le transport des documents de la bibliothèque relais vers les bibliothèques associées.
- 3) Prévoir un budget d'acquisition ou louer chaque commune à prévoir un crédit d'achat de livres pour favoriser la rotation des fonds propres de chaque bibliothèque du réseau.
- 4) Informer les bibliothèques associées de la mise en place de toute action nouvelle (ouverture à des publics spécialisés, acquisitions de fonds particuliers...).
- 5) Participer au comité de gestion créé pour la gestion du réseau intercommunal de lecture qui devra notamment définir :

- la répartition du nombre de livres déposés par la BDP entre les communes,
- les modalités d'adhésion pour le prêt de vidéos et documents sonores,
- l'organisation de la rotation des livres,
- les projets d'animations communes,
- les achats collectifs de livres et fournitures.

- 6) Assurer les documents prêtés par la BDP contre le vol et les dégâts éventuels qu'ils pourraient subir, et remplacer les documents perdus ou détériorés s'ils sont toujours disponibles sur le marché.

- 7) Adopter un règlement intérieur fixant les diverses modalités de prêt et de remplacement des ouvrages.

ARTICLE 4 - OBLIGATIONS DE LA COMMUNE(S) ASSOCIÉE(S).

La (les) commune(s) siégeant de la bibliothèque(s) associée(s) s'engage(nt) à :

- 1) Prévoir un crédit d'achat de livres pour la bibliothèque afin de participer à la rotation des documents concernant les fonds propres du réseau intercommunal.
- 2) Favoriser le transport des livres prêtés par la BDP de la bibliothèque relais à la bibliothèque associée.
- 3) Permettre l'organisation d'un prêt de livres entre bibliothèques du réseau intercommunal sur la totalité ou une partie de leurs collections et des livres BDP.

- 4) Participer au comité de gestion créé pour la gestion du réseau intercommunal de lecture publique.

ARTICLE 5 - RÔLE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

La communauté de communes participe au comité de gestion du réseau intercommunal de lecture.

Elle peut dégager des moyens en fonctionnement (recrutement de professionnels, achat de livres, animation...) et en investissement (équipement mobilier, informatisation...) pour favoriser le développement du réseau intercommunal de bibliothèques.

ARTICLE 6 - DURÉE - DÉNONCIATION

La présente convention est conclue pour une durée d'un an à compter de la date de sa signature.

Elle sera reconduite tacitement sauf dénonciation expresse par l'une des parties, par lettre motivée adressée en recommandé à chacun des cocontractants au plus tard un mois avant la date de son échéance annuelle.

Fait à Angers, en complètes, le

Pour le Département
de Maine-et-Loire
et par délégation du Président
du Conseil général,
Le Directeur de la BDP

Pour la Communauté de communes de

Le Président,

Bruno DARTIGUENAVE

Pour la Commune de

Le Maire,

Pour la Commune de

Le Maire,

Pour la Commune de

Le Maire,

ANNEXE 9 : Enquête A.D.B.D.P.

ANNEXE 10 : Grille d'entretien

GRILLE D'ENTRETIEN SUR LES PRATIQUES D'ACQUISITION du réseau de la B.D.P de MAINE et LOIRE

1) Les structures

La commune :

Nombre d'habitants :

Structure administrative :

La bibliothèque :

Date de création:

Structure administrative :

- Elle dispose d'un budget d'acquisition annuel ?
 - depuis quand ?
 - de quel montant ?
- Comment l'équipe d'animation est-elle composée ?

Les documents

- Avez-vous repris un fonds de livres existant avant l'ouverture de la bibliothèque ?
- si oui, le fonds était de quelle origine ?

2) Les acquisitions

Les collections

- Avec le budget dont vous disposez, vous avez acheté:

	Jeunesse				Adultes			
	Albums	B.D.	Romans	Docs.	B.D.	Romans	Docs.	Autres
1996								
1997								
1998								

- Comment répartissez-vous votre budget :
 - par type de support
 - par genre
 - par domaine ...?

ANNEXE 10 (suite)

Le choix

- Quels sont vos critères pour déterminer les achats dans chaque domaine ?
Pour aider votre choix,
 - vous utilisez des revues d'analyse et de sélection ?
 - vous profitez des conseils d'un comité de lecture, d'amis, de lecteurs, de professionnels ... ?
 - vous vous fiez à votre goût personnel ?
- Faites-vous un désherbage ou une élimination régulière des documents de la bibliothèque ?
- Dans votre choix, les demandes des lecteurs sont-elles prioritaires ?
- Réservez-vous une part de votre budget pour l'achat de documents « difficiles », « originaux » ou particuliers que vous avez envie de faire connaître ?
 - Quand il y a des demandes de lecteurs que vous ne pouvez pas satisfaire,
 - vous donnez une réponse négative,
 - vous prenez contact avec la B.D.P et vous réservez le document,
 - vous orientez vers un autre lieu ressource ?

3) Les perspectives de partenariat pour les acquisitions

Avec la B.D.P.

- Votre fonds est complété par un dépôt régulier de la B.D.P. :
 - êtes-vous satisfaits du choix proposé ?
 - en fonction de quels critères faites-vous votre choix dans le bus ?
- Préparez-vous votre choix avec le responsable de la B.D.P. avant le passage du bus ? Avez-vous une réunion avec l'équipe d'animation de la bibliothèque avant le passage du bus ?

L'intercommunalité

- Pensez-vous qu'elle peut être un atout
 - pour avoir une politique d'acquisition plus équilibrée,
 - pour améliorer l'équilibre des collections,
 - pour avoir un budget d'acquisition plus important,
 - pour élargir le choix des documents ?
- Êtes-vous favorable à une organisation d'acquisition partagée entre les différentes communes concernées ?
- Qu'en attendez-vous ?
- Pensez-vous qu'un plan d'acquisition partagée est plutôt,
 - source de contraintes
 - une façon de « regrouper des forces », d'éviter le saupoudrage des documents
 - un atout pour une complémentarité des collections et une plus grande satisfaction des lecteurs ?
- Seriez-vous favorable à l'élaboration d'une charte ou d'une convention permettant de définir plus précisément les domaines d'acquisition pris en charge par la B.D.P. et ceux que vous vous réservez ?